

Retours sur les 4 cas d'études de cas d'actes de classification :

1. *Annonce d'inéligibilité*
2. *Déficit de participation du sportif lors de l'acte de classification*
3. *Rationaliser une décision de classification face à un athlète (ou son encadrement) pensant mériter une autre classification en comparaison avec d'autres athlètes déjà classés*
4. *Demander un statut « révision » pour un athlète qui pense que cela ne s'impose pas*

GROUPE 1 (Rapporteur Yann LE CARRER)

Ateliers

1/annonce d'éligibilité

Les classificateurs n'y sont pas préparés. Annonce complexe. « Bonne et mauvaise nouvelle » (pas si handicapé, mais ne peut pas concourir...)

Pour les athlètes, la classification est souvent vécue comme une épreuve. L'annonce d'inéligibilité peut être vécu comme une non reconnaissance du handicap

Argumentation importante en utilisant les critères précis d'évaluation de la classification.

Importance de l'explication

Préparer par l'information

Avoir un témoin qui peut être aidant, ou au moins entendre clairement ce qui est expliqué (l'athlète risque de ne plus rien entendre après l'annonce du terme « inéligibilité »).

Difficulté de le faire la veille de la compétition

Attention à la préparation en amont de la présentation en classification (pour l'encadrement des athlètes)

2/déficit de participation du sportif

Avoir plusieurs stades d'analyse et d'observation, notamment en compétition

Observer dans les interstices (vestiaires, en se changeant, sur le parking...)

Sortir de ce qui est prévu, petites astuces (demander des gestes complémentaires, laisser tomber par « mégarde » quelque chose pour provoquer une réaction...)

Revenir au règlement, faire savoir que l'on n'est pas dupe, y compris à l'accompagnateur, et rappeler ce que risque un athlète qui masque ses capacités.

3/Comparaison avec d'autres athlètes déjà classés.

Présentation de la feuille de testing avant de commencer, avec discussion sur comment il se voit

Re expliquer que la classification est une démarche objective, ne prenant pas en compte les comparaisons. On ne juge pas le handicap, mais la fonctionnalité.

Eviter dans les critères des éléments de comparaison.

Re expliquer les règles

Rappeler que l'athlète peut déposer un protest

4/ demander un statut « révision » pour un athlète qui pense que cela ne s'impose pas

Pas eu le temps

GROUPE 3 (Rapporteur Cyrille MAZURE)

Atelier 1 : Annonce d'inéligibilité

Préparer le terrain quand on pressent un cas limite

Expliquer ce qu'est l'inéligibilité

Ne pas remettre en question (ou nier) le handicap

S'appuyer sur de l'objectif : le cadre réglementaire

Ensuite l'athlète doit signer le document surtout s'il veut être en mesure de protester.

Atelier 2 : Déficit de participation du sportif lors de l'acte de classification

Si douleur alors on laisse plusieurs chances

Si le défaut de participation continue, annoncer que le statut sera Classification Non Complète (CNC en triathlon) et que l'athlète ne pourra pas faire la compétition et qu'il n'aura pas de Classe. Parfois cela suffit à débloquer la situation.

Il pourra alors repasser une autre fois à la classification.

Rappeler la signature du consentement

Idem si l'athlète ne comprend pas les questions ou l'anglais --> classification non complète

Idem si l'athlète refuse d'être mis(e) en sous vêtement ou d'être examinée par Médecin de sexe opposé.

Il faut être arrangeant mais rappeler la règle.

Atelier 3 : Rationaliser une décision de classification face à une athlète pensant mériter une autre classification en comparaison avec d'autres athlètes déjà classés

La pathologie, le dossier médical de l'autre athlète reste confidentiel et les éléments le constituant ne doivent pas être abordés.

En outre il peut ne pas être connu s'il a été classifié par un autre panel

Ne pas entrer dans une comparaison des athlètes (on ne compare pas des bananes et des poires)

Recentrer sur l'athlète présent.

La classification ne se fait pas par comparaison des uns et des autres

Rappeler que le règlement permet de poser une protestation.

Si athlète avec projet de Haut Niveau, lui proposer éventuellement un plan B (autre discipline paralympique)

Si l'athlète veut juste participer et qu'il devient inéligible, lui dire qu'il a accès à d'autres épreuves

Atelier 4 : Non abordé par manque de temps

BILAN

Le manque de temps a engendré un survol des 4 cas d'études, cependant les discussions ont été riches d'enseignements. Les interactions des classificateurs expérimentés face aux classificateurs moins expérimentés ont facilité les échanges et les questionnements surtout face aux cas difficiles.

Chaque classificateur insiste sur le fait qu'il est primordial de ne pas se tromper dans l'acte de classification et par voie de conséquence ne pas tromper l'athlète.

Cet exercice sera à reproduire avec un temps plus conséquent de travail avec un retour de chaque groupe devant l'assemblée.

Merci pour votre contribution dans cet exercice écourté involontairement.

